

1^{SEMAINE}
POUR
EMPLOI
3 - 11 OCT. Pôle emploi

11^{ÈME} FORUM DES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

MARDI 8 OCT. 8h30/16h30

TASSIN LA-DEMI-LUNE
Salle de l'Atrium,
35 avenue du 8 mai 1945

+ DE 100 POSTES À POURVOIR

#VERSUNMÉTIER • #1SP1E • POLE-EMPLOI-AUVERGNE-RHONE-ALPES.FR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

APADLO
Réseau des Chefs d'Entreprise
& Décideurs de Lyon-Ouest

CCI LYON MÉTROPOLE
Saint-Etienne Roanne

maison
métropolitaine d'insertion pour l'emploi
Lyon métropole

GRAND LYON
la métropole

Fafiec

TASSIN
LA DEMI-LUNE

pôle emploi

**1 SEMAINE
POUR
EMPLOI**
3 - 11 OCT. Pôle emploi

LE FORUM DES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE, C'EST 1 ORGANISATION ET 1 LOGISTIQUE CLÉ EN MAIN

Le forum des métiers du numérique est organisé par Pôle emploi en partenariat avec la CCI, Grand Lyon Métropole, la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi, l'APADLO et le Fafiec .

LE CONCEPT

- ◆ Un forum spécialisé dans les métiers du numérique : postes proposés dans les domaines suivants :
 - > Administration de SI
 - > Conseil & maîtrise d'ouvrage en SI
 - > DSI
 - > Étude & développement
 - > Expertise & support technique en SI
 - > Production & exploitation en SI
 - > Maintenance informatique.
- ◆ Une pré-sélection des candidats en lien avec les compétences exigées sur vos postes.
- ◆ Des ateliers coaching pour les candidats, qui permettront aux visiteurs de se préparer aux entretiens courts.
- ◆ Des recrutements directs sur le principe d'un job dating, sur RDV (entretiens de 20 min)*
- ◆ Conférences sur les métiers du numérique à destination des candidats.

* Rendez-vous pris en ligne par les candidats via la plate-forme jeparticipe-evenement.pole-emploi.fr selon les offres d'emploi que vous déposez en amont sur votre espace recruteur.

LA PLUS-VALUE POUR VOTRE ENTREPRISE

- ◆ Satisfaire vos besoins en recrutement.
- ◆ Multiplier les contacts directs avec les candidats.
- ◆ Gagner du temps : possibilité de rencontrer un maximum de candidats sur un même lieu en un minimum de temps et faire une pré-sélection.
- ◆ Rencontrer des candidats aux profils ciblés et préparés.

LE PLAN DE COMMUNICATION

Le Forum des Métiers du numérique bénéficie de la campagne de promotion de la manifestation régionale "1 Semaine pour 1 Emploi".

À cela s'ajoute un renfort de communication spécifique pour le forum :

- ◆ Une communication spécifique :
Dans les publications de la CCI de Lyon Métropole, la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi et de Grand Lyon Métropole ainsi que sur les sites internet des partenaires.
- ◆ Réseaux sociaux : @poleemploi.sudouestlyonnais
- ◆ Presse : communiqués et conférence de presse

MARDI 8 OCT. • 8h30/16h30

SALLE DE L'ATRIUM • 35 AVENUE DU 8 MAI 1945 • TASSIN LA-DEMI-LUNE



FORUM DES MÉTIERS DU NUMÉRIQUE

MARDI 8 OCT. - BON DE RÉSERVATION 2019



A - COORDONNÉES

SIRET :
Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax :
E-mail :
Adresse de facturation (si différente de l'adresse ci-dessus).....

B - INSCRIPTION, TARIFS ET CONDITIONS

Forfait comprenant le stand + 1 repas à 420 euros	= 420 € TTC
Repas supplémentaires à 20 euros	= € TTC
TOTAL	= € TTC

Nom et prénom des collaborateurs présents sur le stand + mails et téléphone

Forfait journée : 420 euros TTC. Comportant pour la journée :

- ◆ 1 stand, cloisons mélaminées
- ◆ 1 table
- ◆ 3 chaises
- ◆ 1 plateau repas
- ◆ Accueil café, viennoiseries, eau, jus de fruits
- ◆ Parking gratuit
- ◆ Accès WIFI gratuit

C - VOS OFFRES

Faites nous parvenir vos offres en même temps que le bon de réservation

D - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE RÈGLEMENT

Votre dossier est constitué :

- ◆ du bon de réservation rempli et signé, merci de le transmettre par courriel, au plus tard le 30 août 2019, à tassincandidature.69184@pole-emploi.fr
- ◆ de votre règlement par virement uniquement à :
Banque IBAN : FR76 1780 6001 8673 5371 4400 095 - Domiciliation : Dardilly (00186) - BIC : AGRIFRPP878
Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

E - CONDITIONS D'ANNULATION

Celles-ci devront être formulées par écrit.

À partir du 1er octobre 2019, aucun remboursement des sommes versées ne sera possible.